

VIGIPIRATE

À partir du 26 octobre 2020, la nouvelle posture **VIGIPIRATE « Automne Hiver 2020 – Printemps 2021 »** qui s'applique sur l'ensemble du territoire national est, et ce jusqu'à nouvel ordre, est le niveau « **sécurité renforcée-risque attentat** » du plan VIGIPIRATE.

La partie publique du plan Vigipirate ainsi que les logos restent téléchargeables en suivant ce lien

<https://www.gouvernement.fr/risques/le-citoyen-au-coeur-du-nouveau-dispositif-vigipirate>